

—Monsieur l'Orateur, je suis heureux de proposer la deuxième lecture du bill C-23, qui vise à faciliter la conversion au système métrique.

J'aimerais d'abord parler des principes qui ont poussé le gouvernement à prendre l'initiative, en 1970, de la conversion au système métrique. Nous savons tous qu'un tel changement dans un pays industriel entraîne des coûts et des inconvénients. Mais il est tout aussi clair que presque tous les pays dans le monde en sont venus à la conclusion que les avantages du système métrique justifiaient amplement ces coûts. Seuls la Birmanie, la république arabe du Yémen, la république démocratique du Yémen et le Libéria n'ont pas encore entrepris la conversion. Certains pays qui se sont lancés dans cette entreprise, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, par exemple, sont convertis à environ 75 p. 100.

Les avantages de la conversion au système métrique découlent surtout de la simplicité du système qui accélère et simplifie les calculs de mesure qui doivent s'effectuer tous les jours dans tous les secteurs de l'économie. En simplifiant un grand nombre d'opérations où les mesures sont très importantes, il aide à abaisser les coûts d'exploitation, quelle que soit l'envergne de la compagnie.

L'accroissement des exportations du Canada est aussi une des grandes raisons pour lesquelles il est économiquement rentable de se convertir au système métrique. On a estimé que pour presque la moitié du commerce d'exportation du Canada il fallait faire appel à des éléments de mesure et il y a une tendance claire à se convertir au système métrique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des marchés nord-américains. L'importance croissante des marchés d'exportation pour le Canada, surtout en ce qui touche les produits finis, confère une certaine urgence à cette conversion. Dans le cas des exportations des industries secondaires à destination des marchés à l'extérieur de l'Amérique du Nord, un grand nombre de ceux qui s'occupent de commerce canadien dans bien des régions du monde où le système métrique est implanté estiment que le système anglais, peu connu, nuit beaucoup à la pénétration de ces marchés par le Canada. A ce sujet, il y a un pays qui restera sans aucun doute pendant bien des années notre meilleur marché d'exportation, il s'agit des États-Unis. C'est une erreur de croire que notre grand voisin du Sud n'adopte que lentement le système métrique. En réalité, les États-Unis se convertissent beaucoup plus rapidement qu'on ne le croit au système métrique. Par exemple, 40 p. 100 de toutes les pièces automobiles de la General Motors sont fabriquées selon des dimensions métriques.

Il existe un principe à la base de tous les aspects de l'effort national. C'est que la conversion au système métrique doit être soigneusement planifiée, réglée et échelonnée afin de minimiser les frais et d'en maximiser les avantages pour le public, l'industrie, les travailleurs et tous les niveaux de gouvernement. En 1970, les chefs de tous les partis ont appuyé le principe de la conversion au système métrique et de l'orientation exposée dans le Livre blanc sur la conversion au système métrique. Fort de cet appui, le gouvernement a établi la Commission du système métrique en 1971 et, en 1974, a approuvé l'échéancier national de la conversion qui comporte 4 étapes distinctes: étape 1—recherches, à terminer en 1974; étape 2—planification, à terminer en 1975; étape 3—échéancier, à terminer cette année; étape 4—conversion, à partir de

### *Système métrique*

1975 pour culminer en 1978; la fin de 1980 étant la date prévue où l'économie aura adopté en grande partie les unités métriques.

L'an dernier, le ministre de l'Industrie et du Commerce a présenté à la Chambre une résolution ayant trait à ce programme. Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques l'a examiné et approuvé en décembre dernier. Les ministres chargés de la métrisation dans les diverses provinces se sont réunis avec le ministre de l'Industrie et du Commerce à Ottawa, en avril 1976, et ont appuyé le programme à l'unanimité.

Il en a été de même par d'organismes comme l'Association des manufacturiers canadiens, l'industrie du fer et de l'acier, l'Association canadienne de la construction, l'Association canadienne des entreprises de télécommunications, le Congrès du travail du Canada et la Chambre de commerce du Canada. Les deux associations suivantes l'ont également appuyé et ont insisté sur la nécessité de modifier la loi: l'Association canadienne du gaz et l'Association canadienne du pétrole. Les organismes suivants ont également appuyé sans restrictions le programme: le Conseil canadien de commerce de détail, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, l'Association canadienne des marchands détaillants, la Canadian Federation of Retail Grocers et l'Association canadienne des fabricants de matériel électrique.

Quelque 1,500 travailleurs bénévoles de tous les secteurs de l'économie qui appuient la conversion au système métrique depuis 1971 font des enquêtes, planifient, établissent des programmes et, dans certains cas, appliquent le système métrique dans leur secteur respectif de l'économie. Ces agents de conversion nationale au système métrique, regroupés en plus de 100 comités de secteur, ont fait confiance au gouvernement. Ils ont mis au point pour leur industrie des projets de secteur qui contiennent les dates précises auxquelles il serait le plus avantageux d'adopter le système métrique pour leurs produits et leurs services. Ils s'attendent à ce que les lois appropriées soient modifiées à temps pour qu'ils puissent suivre leurs programmes. Ils font leur part et nous voyons déjà les résultats de leur travail dans les hôpitaux, les bulletins météorologiques, les affiches routières en mesures métriques le long de bon nombre de nos routes, les contenants d'un litre pour le lait en Colombie-Britannique et au Québec, les bouteilles d'un litre pour les boissons gazeuses et le vin, les tachymètres qui indiquent les kilomètres-heure dans les automobiles de 1977, pour mentionner quelques exemples.

Les députés se demandent peut-être pourquoi nous présentons un bill omnibus. Monsieur l'Orateur, la Chambre a déjà adopté la loi sur laquelle se fonde presque toute l'activité économique en ce qui a trait aux mesures. Je veux parler de la loi sur les poids et mesures de 1873, qui a été modifiée en 1971 et qui fait du système international le système légal dans tous les cas au Canada. Mais il y a encore environ 90 lois fédérales qui doivent être modifiées si nous voulons suivre le mouvement que je viens d'évoquer.

Les divers projets de secteurs nationaux prévoient des dates de mise en œuvre différentes pour les diverses industries et les divers services publics. Même si les dates de mise en vigueur ne sont pas obligatoires, elles servent d'indicateurs pour toutes les sociétés ou organismes membres d'un secteur donné. D'après ce qui s'est passé jusqu'ici au Canada et, par exemple, en